MÈLWENN
MELGVEN

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, Maire.

Présents : Laurent BAUR, Abel DAMBREVILLE, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, André FICHOU, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Gaëlle KERIBIN, Françoise LE BOËDEC, Christophe MARREC, Etienne MELL, Martine MONTFORT, Gildas PRIGENT, Sylvie RICHARD

Procurations : Marie-Paule LE CRAS SELLIN a donné procuration à Catherine ESVANT, Magalie MAHE a donné procuration à Ludivine GOURLAOUEN, Audrey HELLO a donné procuration à Laurent BAUR

Absents : Isabelle DIAS, Soizic DUMONT, Jonas LE PORTIER, Delphine PALUT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025
Françoise LE BOËDEC a été nommée secrétaire de séance, à l'Unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV du 29 septembre 2025
2) Décisions modificatives budgétaires
3) Fonds de concours CCA
4) Tarifs municipaux 2026
5) Tarifs ALSH/jeunesse des séjours et stages 2026
6) Lancement d'um marché public – achat d'un tracteur
7) Assurance randonnéeTéléthon
8) Cession gratuite de parcelle à Kerangargam (M. JACQ)
9) Cession gratuite de parcelle à Kerallé (Mme MAGUET)
10) SDIS : Convention de mise à disposition des locaux
11) SDEF : convention éclairage public - pose d'un mât solaire
12) CD 29 : convention délimitation du domaine public à Kerléan

- oOo –

N°2025/498
OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025
RAPPORTEUR : Catherine ESVANT
Entendu la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2025,
Aucune réserve n'étant formulée par les membres de l'assemblée,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
APPROUVE le procès-verbal sus référencé en date du 23 septembre 2025.

- oOo –

N°2025/499
OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES
RAPPORTEUR : Abel DAMBREVILLE
Abel DAMBREVILLE, Adjoint aux Finances, Urbanisme, Agriculture et Commerce signale l'opportunité d'opérer des modifications d'affectation de crédits sur le budget communal principal, aux fins d'affiner la répartition par article et autoriser de nouvelles dépenses.

BUDGET PRINCIPAL M57

Fonctionnement et investissement

		DEPENSES			RECETTES
Chapitre 012 Charges de personnel					
64131 – Personnel non titulaire	+	25 000€	6419-Gal Rbst sur rémunérations	+	15 407€
64118 – Personnel titulaire	-	17 500€			
64136 –Personnel non titulaire Indemnités liées perte d'emploi	+	3 300€			
6451 – Cotisations URSSAF	+	7500€			
6458 – Cotisations aux organismes sociaux	+	8550€			
6453 – Cotisations Caisses de retraite	-	3500€			
6478 – Autres charges sociales diverses	-	7943€			
Total	**+**	**15 407€**		**+**	**15 407€**
Chapitre 014 Atténuation de produits					
C/7391111-Gal- Dégrèvement de TFPNB En faveur des jeunes agriculteurs	+	873€	C/73223 –Gal-Fonds départemental des DTMO	+	10 938€
C/7391112-Gal-Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants	+	5699€			
C/7392221-Gal-Fonds de péréquation Des ressources communales et intercommunales (FPIC)	+	4 366€			
TOTAL	**+**	**10398€**		**+**	**10398€**
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante					
C/65311-Gal-Indemnités élus	+	2800€			
C/65313-Gal-Cotisations retraite élus	+	2820€			
C/673-Gal-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+	8940€			
C/6288-Gal-Autres services extérieurs	-	14 560€			
TOTAL	**+**	**0€**		**+**	**0€**
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert et Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre section					
C/6811-Gal (Dot aux amort.) Outillage techniques)	+	651 €	C/722-Gal (Immos corporelles)	+	12 750.63 €
C/023- Gal (Virt Invest)	+	12 750.63€			
			C/ 28041582-Gal (amort subv	+	651€
TOTAL	**+**	**13 401.63€**		**+**	**13 401.63€**
Chapitre 020 Immobilisations incorporelles, Chapitre 021 Immobilisations corporelles et Chapitre 023 Immobilisations en cours					
C/2031-Gal (Frais d'études)	+	7 809.18€			
C/2128 - Gal (Autres agencements et aménagement)	+	9 452.90€	C/021 Gal (Immos corporelles)	+	12 750.63€
C/21314 - Gal (Constructions bâtiments culturels et sportifs	+	3 297.73€			
C/21351-Gal (Instal. Générales-bâtiment public)	+	1 658.88			
C/2313-Gal (Constructions en cours)	-	9 468.06€			
C/2315 -Gal – prog 21 (Installations, matériel et outillages techniques)	+	50 000€			
C/2315 -Gal (Installations, matériel et outillage techniques)	-	50 000€			
TOTAL	**+**	**12 750.63€**		**+**	**12 750.63€**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives budgétaires sur les budgets de fonctionnement et d'investissement telles que présentées.

- oOo –

N°2025/500

OBJET : FONDS DE CONCOURS CCA

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Cette enveloppe a été fixée, lors du conseil communautaire du 17 mai 2023, délibération 20230517_45, à 1 240 K€ au titre des fonds de concours de l'année 2023 pour les communes du territoire.Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours est attribué après accord concordant du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds.

Dans ce cadre, la Commune de MELGVEN, sollicite une demande de subvention au titre du fonds de concours de l'année 2025 auprès de CCA d'un montant de 99 598 € afin de financer les projets suivants :

- Travaux engazonnement du cimetière pour la somme de 19 800.00 € HT
- Travaux maçonnerie Chapelle de la Trinité pour la somme de 4 092.46 € HT
- Acquisition véhicule Renault Trafic Service Technique pour la somme de 15 016,00 € HT
- Acquisition nouveau mobilier pour les services techniques pour la somme de 6 547.96 € HT
- Acquisition four mixte pour la restauration pour la somme de 5 738.46 € HT
- Acquisition auto laveuse pour la salle polyvalente pour la somme de 6 130.54 € HT
- Travaux rénovation voirie communale pour la somme de 42 272.58 € HT

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	**Montant HT**	**Origine du financement**	**Montant HT**	**%**
Travaux/engazonnement du cimetière	39 600.00	Etat - DETR	-	
Travaux maçonnerie Chapelle de la Trinité	41 313.15	Etat - FSIL	-	
Equipement/Véhicule Renault Trafic Services techniques	30 032.01	Conservatoire du littoral	-	
Equipement/acquisition mobiliers pour nouveau Bâtiment des ST	13 095.92	CD 29 contrat de territoire		
Equipement/ Four mixte	11 476.92	CCA – Fonds de concours	99 598.00	42.87
Equipement/Auto laveuse Salle polyvalente	12 261.08	Autofinancement	112 069.24	48.23
Travaux/voirie communale 2025	84 545.16	Conseil départemental		
		Région	-	
		Réserve parlementaire	-	
		DRAC	20 657.00	8.90
Total des dépenses	232 324.24	**Total des recettes**	232 324.24	100

Entendu l'exposé et considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours ;
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

SOLLICITE auprès de CCA le versement du fonds de concours 2025 pour un montant de 99 598€ HT.
AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

- oOo –

N°2025/501

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2026

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 17 novembre 2025 et du bureau du 8 décembre 2025,

Entendu la présentation des projets tarifaires faite par les soins de Madame Catherine ESVANT, Maire, comme suit :

SERVICES TECHNIQUES		Tarifs 2025	Tarifs 2026
PERSONNEL COMMUNAL DES SERVICES TECHNIQUES	Heure main d'œuvre (Fact.Ext + Régie)	55€	80€
LOCATION VEHICULE COMMUNAL avec chauffeur pour le compte de tiers	Travaux en régie / heure	77€	110€
Si l'intervention se déroule pendant les astreintes du soir, week-end et jours fériés, une majoration de 50% sera appliquée			

AUTRES TARIFS		Tarifs 2025	Tarifs 2026
OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (demande d'autorisation de voirie à faire tous les ans)	Terrasse café/bars/restaurants Autres activités commerciales	7€ / m²	10€
COMMERCANTS/MARCHES	le mètre linéaire	1€	1€
FORFAIT ELECTRIQUE/JOUR		2.50€	2.50€
FORFAIT CAMION DEBALLAGE		60€	60€
INDUSTRIELS FORAINS , CIRQUES MANEGES	Forfait journalier	80€	80€
FORFAIT CHAUFFAGE (salle polyvalente, chauffage gaz)	½ jour ou soirée	55€	40€
	Journée	80€	60€
	Week-end	160€	120€
	Chauffage d'appoint	55€	55€
Bois coupé : le m³		50€	50€
Chantier participatif pour coupe de bois : le m³		10€	10€
Location de salles municipales pour les associations extérieures, entités, organismes... *(demande soumise à l'autorisation du maire*	Salle polyvalente	200€ /jour	300€
	Salle Louise EBREL	150€ /jour	225€
	Cuisine	50€ / jour	75€
Forfait annuel associations melgvinoises pour l'utilisation des salles		50€/an	50€/an

CIMETIERE		Tarifs 2025	Tarifs 2026
CONCESSION	15 ans - 1 tombe 2 m²	45€/m²	47€
	15 ans - 1 tombe 4 m² (uniquement pour le renouvellement)		
	20 ans - 1 tombe 2 m²	60€ /m²	63€
	20 ans - 1 tombe 4 m² (uniquement pour le renouvellement)		
	30 ans - 1 tombe 2 m²	90€/m²	94€
	30 ans - 1 tombe 4 m² (uniquement pour le renouvellement)		
COLUMBARIUM	Case 5 ans	118€	124€
	10 ans	218€	228€
	20 ans	415€	435€
CAVURNE tombe en terre	5 ans	171€	179€
	10 ans	282€	296€
	20 ans	557€	585€
OCCUPATION TEMPORAIRE *(dans l'attente d'inhumation définitive)*		15€/jour	15€/jour

ECOLES/ JEUNESSE		Tarifs 2025	Tarifs 2026	
GARDERIE PERISCOLAIRE (matin et soir les jours d'école) goûter compris	Matin	1.40€	1.40€	
	Soir	1.70€	1.70€	
	Matin + soir	2.50€	2.50€	
	Dépassement horaire par 1/4h	7.00€	7.00€	
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	Séance	2.60€	2.60€	
	Navette	1.60€	1.60€	
	Garderie ALSH avant EMS (7h15 à 10h30)	4.50€	4.50€	
ACTIVITE JEUNESSE	Sur place	Tarif fixé selon le montant de l'activité : 5 tarifs proposés	2.20€	2.20€
	Extérieur 1		4.00€	4.00€
	Extérieur 2		8.00€	8.00€
	Extérieur 3		10.00€	10.00€
			15.00€	15.00€
	Navette		1.60€	1.60€
ALSH*(garderie du matin et/ou du soir comprise*	**Tranches**	**Tarifs journée**	**Tarifs 1/2 journée avec repas**	**Tarifs 1/2 journée sans repas**
	A	5.00 €	3.30 €	2.50 €
	B	7.50 €	4.55 €	3.75 €
	C	9.50 €	5.75 €	4.75 €
	D	11.50 €	6.80 €	5.75 €
	E	13.50 €	10.40 €	7.25 €

	F	15.50 €	11.40 €	8.25 €
	G	17.50 €	12.40 €	9.25 €
	H	20.00 €	14.35 €	10.50 €

Tarifs restauration scolaire enfant

La tarification de la restauration scolaire est basée sur le quotient familial de la manière suivante :

Quotient familial	Tarif par repas 2026	Aide de l'état*	Reste à charge communal **	Part communale
Q < 700 €	**0.80 €**	4.00 €	3.79 €	44 %
701 < Q < 1 000 €	**1 €**	4.00 €	3.59 €	42 %
Q > 1 000 €	**3.25 €** (3.20 € en 2025)		5.34 €	62 %
Repas occasionnel Melgvinois	**4.00 €** (3.95 € en 2025)		4.59 €	53 %
Repas enfant extérieur	**4.00 €** (3.95 € en 2025)		4.59 €	53 %
Repas occasionnel enfant extérieur	**5.00 €** (4.95 € en 2025)		3.59 €	42 %
Pause méridienne sans repas ***	**1 €**			

*La convention signée avec l'Etat pour le dispositif cantine à 1€ se terminera le 31 décembre 2027.
**Le coût de revient d'un repas est estimé pour l'année 2026 à 8.59 € / repas.
*** Tarif réservé aux enfants ayant un PAI ou en cas de jour de grève avec mise en place d'un service minimum

Tarifs restauration scolaire adultes / enseignants /stagiaires

Repas	Tarif par repas 2026	Aide de l'éducation nationale (convention)	Reste à charge communal	Part communale
Repas enseignant indice 539 ou + / Repas élu	**5.00 €** (4.95 € en 2025)		3.59 €	42 %
Repas enseignant indice inf 539 ou AESH	**3.53 €** (3.48 € en 2025)	1.47€	3.59 €	42 %
Repas adultes (stagiaires, service civique)	**3.25 €** (3.20 € en 2025)		5.34 €	62 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
APPROUVE la grille tarifaire exercice 2026 telle que présentée.

- oOo –

N°2025/502
OBJET : TARIFS ALSH/JEUNESSE DES SEJOURS ET STAGES 2026
RAPPORTEUR : Ludivine GOURLAOUEN
Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 17 novembre 2025,
Madame Ludivine GOURLAOUEN, Adjointe au Maire en charge de l'Enfance et la Jeunesse expose :
Entendu la concrétisation d'un séjour entre Terre et Mer à Guérande du 21 au 24 avril 2026 organisé par le Service Enfance Jeunesse de la collectivité.
Le séjour concerne 12 jeunes de 12 à 15 ans et 3 animateurs encadrants.
Il est prévu durant ces 4 jours de visiter Planète sauvage, Saint Nazaire, l'Ile de Noirmoutier et les marais salants de Guérande.

Le coût unitaire du séjour est de 283€ par personne.
Ci-dessous la grille tarifaire proposée pour ce séjour :

Proposition tarifs séjour Terre et Mer 2026				
Tranche	**Nombre de jours**	**Barème**	**Majoration 2026**	**TOTAL**
A	4	5€	27.50€	130€
B	4	7.50€	27.50€	140€
C	4	9.50€	27.50€	148€
D	4	11.50€	27.50€	156€
E	4	13.50€	27.50€	164€
F	4	15.50€	27.50€	172€
G	4	17.50€	27.50€	180€
EXTERIEUR	4	20€	27.50€	190€

Entendu la concrétisation d'un séjour Raid aventure Explor'ado organisé au mois de juillet par le Service Enfance Jeunesse en collaboration avec la CTG du territoire de CCA.
Le séjour concerne 8 jeunes melgvinois de 12 à 15 ans (64 au total sur le territoire de CCA).
Un tarif unique de **70€** est proposé pour l'ensemble des communes de CCA.
Madame Ludivine GOURLAOUEN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance et la jeunesse propose également au conseil municipal les tarifs suivants pour les séjours, stages de l'ALSH pour l'été 2026 :

- **Tarif journalier pour séjour** :
 - 5/8 ans : 9.50 € (en plus de la journée ALSH)
 - 9/17 ans : 10 € (en plus de la journée ALSH)

- **Stage** : 6.70€ (en plus de la journée ALSH)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
APROUVE les tarifs communaux pour le séjour « Entre Terre et Mer » du 21 au 24 avril 2026.
APROUVE le tarif communal de 70€ pour le séjour « Explor'ado » en juillet 2026
APROUVE les tarifs communaux pour les stages et séjours ALSH 2026.

- oOo –

N°2025/503
OBJET : LANCEMENT D'UN MARCHE PUBLIC – Achat d'un tracteur-
RAPPORTEUR : Christophe MARREC
Monsieur Christophe MARREC, Adjoint aux Travaux et à la Voirie, rappelle que la commune a un projet d'achat d'un tracteur pour remplacer l'actuel véhicule en panne.
Le budget estimatif de cet achat annoncé est de 100 000€ HT.
Compte tenu du montant supérieur à 40 000 euros HT pour l'achat de fournitures, il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour cet achat.
Le marché public de travaux sera déposé courant janvier pour une consultation des entreprises jusqu'au 31 janvier 2026 et l'achat sera effectué courant février 2026.
Des subventions pourront être sollicitées pour cet achat auprès des partenaires de l'état, de la région, du département ou de la communauté d'agglomération de Concarneau.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'Unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation de marché pour l'achat d'un nouveau tracteur à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce marché et à solliciter tous les partenaires pour l'obtention de subventions.

- oOo –

N°2025/504
OBJET : ASSURANCE RANDONNEE TELETHON
RAPPORTEUR : Frédéric FLAO
Vu la mise en place d'une opération TELETHON 2025 en la commune de Melgven le 30 novembre 2025 et les diverses activités proposées, dont la randonnée Téléthon,
Considérant le contrat n°094581680100 auprès de la société MAIF sise 79038 NIORT Cedex 9 proposé à la collectivité le 20 novembre 2025 arrêtant les modalités pratiques et contractuelles de cette couverture d'assurances,
Considérant la nécessité juridique de sécuriser cette opération par la mise en place d'une assurance, s'il survenait tout préjudice,
Considérant la volonté de l'assemblée de participer financièrement à la charge financière, en matière d'assurance pour un montant de 30€,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

PREND ACTE du principe du paiement à sa charge de la couverture en assurance de l'opération TELETHON 2025 à Melgven le 30 novembre 2025, sur la base d'une cotisation de 30 € TTC auprès de la MAIF (clauses contractuelles).
DIT QUE les crédits sont inscrits au budget communal 2025, article 6161.

- oOo –

N°2025/50

OBJET : CESSION GRATUITE DE PARCELLE A KERANGARGAM –Monsieur Jacq-

RAPPORTEUR : Abel DAMBREVILLE

Monsieur Abel DAMBREVILLE, Adjoint aux Finances, Urbanisme, Agriculture et Commerce, expose qu'une cession gratuite au profit de la commune d'une partie du terrain référencé sections M 679 et M 611 d'une superficie de 320 m² environ est proposée par Monsieur Michel JACQ domicilié au 14 hameau de Cadol à Coat Kerambeux, 29140 MELGVEN.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
EMET un avis favorable à la cession gratuite d'une partie du terrain référencé sections M 679 et M 611 d'une superficie de 320 m² environ proposée par Monsieur Michel JACQ au profit de la commune.
PRECISE que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (géomètre, publicité foncière, actes notariés) sera à la charge du demandeur soit la commune.
DELEGUE toute signature contractuelle en faveur de Madame le Maire afin d'assurer le suivi administratif de ce dossier.

- oOo –

N°2025/506

OBJET : VENTE DE PARCELLE A KERALLE – Madame Maguet

RAPPORTEUR : Abel DAMBREVILLE

Monsieur Abel DAMBREVILLE, Adjoint aux Finances, Urbanisme, Agriculture et Commerce, expose qu'une vente d'un délaissé de voirie communale n°1 de 47 m² devant la parcelle F 1635 est proposée à Madame Sophie MAGUET domiciliée au 260 route de Cadol, 29140 Melgven.
L'ensemble des frais inhérents à l'enquête (géomètre, publicité foncière, actes notariés) sera à la charge du demandeur, madame Sophie MAGUET.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
EMET un avis favorable à la cession d'un délaissé de voirie communale n°1 de 47 m² devant la parcelle F 1635 à Madame Sophie MAGUET.
FIXE le prix de la cession du terrain à 1€/m² soit environ 47€.
PRECISE que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (géomètre, publicité foncière, actes notariés) sera à la charge du demandeur Madame Sophie MAGUET.
DELEGUE toute signature contractuelle en faveur de Madame le Maire afin d'assurer le suivi administratif de ce dossier
DIT QUE les crédits feront l'objet d'une encaisse sur le budget communal M57 section de fonctionnement, article 7788.

- oOo –

N°2025/507

OBJET : SDIS CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Considérant que par convention en date du 25 janvier 2000, la commune de Melgven a mis à disposition du SDIS du Finistère, pour partie, les locaux sis 2 bis rue Neuve à Melgven, à usage de centre d'incendie et de secours dans le cadre de la départementalisation,
Considérant que l'évolution du périmètre d'occupation des locaux par les sapeurs-pompiers de Melgven à la suite du déménagement des services techniques municipaux, également occupants des lieux susmentionnés, rend la convention caduque,
Considérant qu'en parallèle, l'état du bâtiment actuel nécessite des travaux d'aménagement afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des sapeurs-pompiers de Melgven,
Considérant que la convention annexée, a donc pour objet de définir de nouvelles modalités à savoir :
-le périmètre d'occupation des locaux,
-la mise à disposition de 2 bungalows à usage de salles de cours et vestiaire féminin,
-l'autorisation de réaliser des travaux de confort ne nécessitant aucune autorisation d'urbanisme,
-la gratuité de la mise à disposition des locaux pour une durée de 4 ans.

ANNEXE 1 :
PLAN DE LA PARCELLE CADASTREE AA 21 ET DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Description de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée AA 21, commune de Melgven :



: Nouvelle emprise du CIS Melgven qui se décompose en 3 zones : A, B et C définies ci-après :

A : bâtiment en dur,

B : module préfabriqué abritant les vestiaires féminins (avec douche et WC),

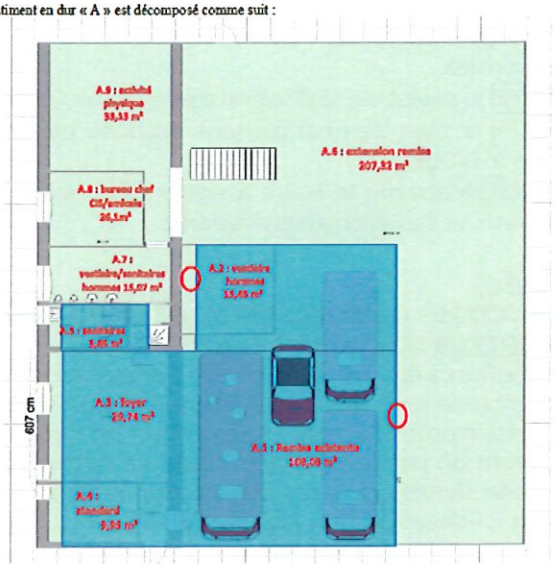
C : module préfabriqué abritant la salle de formation.

D : *bâtiment de stockage conservée par la commune, avec accès direct depuis l'extérieur – la communication interne existante est condamnée.*

: Emprise au sol pouvant être utilisée par les sapeurs-pompiers, une fois les surfaces désencombrées par la commune, pour les manœuvres et le stationnement d'engins, leur entretien, les manœuvres ou l'entraînement physique du personnel.

ANNEXE 2 : DESCRIPTION DU BATIMENT EN DUR « A »

Le bâtiment en dur « A » est décomposé comme suit :



: Emprise actuelle du CIS Melgven

: Surfaces libérées par les services techniques au profit de l'extension du CIS Melgven

O : Création d'un passage piéton dans murs non porteurs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du SDIS les locaux des anciens services techniques.

- oOo –

N°2025/508

OBJET : SDEF CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC –Pose d'un mât solaire-

RAPPORTEUR : Catherine ESVANTConformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La pose de ce mât solaire concerne la sécurisation de la route de Croissant-Bouillet et l'aménagement cyclable (rue des Châtaigniers).

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	*dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)*	
ECLAIRAGE PUBLIC - Eclairage solaire	4 400,00 €	5 280,00 €	Si réseau au-delà de 250 mètres : 75 % avec un plafond de 4 000 € par luminaire. Opération limitée à 3 luminaires	1 000,00 €	**3 400,00 €**	**0,00 €**	131
TOTAL	4 400,00 €	5 280,00 €		1 000,00 €	**3 400,00 €**		

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

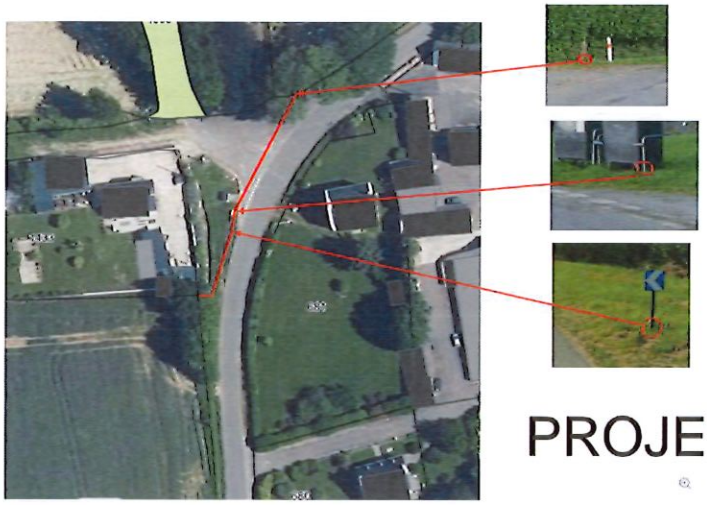
Chacune des parties pourra proposer à tout moment un avenant pour modifier la répartition du financement, notamment en raison d'une variation de l'importance relative des dépenses.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'Unanimité,
ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : pose d'un mât solaire rue des Châtaigniers.
ACCEPTE le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la part communale estimée à 3400€ HT.
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la rélaistion de ces travaux et ses éventuels avenants.

- oOo –

N°2025/509

OBJET : CD 29 - CONVENTION DE DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC A KERLEAN
RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Une réflexion a été engagée entre le département et la commune de Melgven sur la nécessité de définir la limite entre le domaine public routier départemental et le domaine public communal sur l'emprise de la route départementale n°22 au carrefour de Kerléan.
La convention proposée a pour objet de déterminer les limites respectives du domaine public routier des deux collectivités gestionnaires au regard de la configuration des lieux.
Le plan ci-dessous fait apparaitre, d'accord entre les parties, les limites du domaine public routier départemental et communal.



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'Unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de délimitation du domaine public à Kerléan avec le département.

- oOo –

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.
Vu pour être affiché le 17 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code des Collectivités territoriales (partie législative).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

- oOo –

La Maire,
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN
29 (Finistère)